

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

---

**Séance du 30 mars 2012**

Le trente mars deux mille douze, à quinze heures, le Conseil d'administration de l'Agence régionale du Centre pour le livre, l'image et la culture numérique s'est tenu à Orléans dans les locaux de la DRAC Centre, sur convocation de Madame Carole CANETTE, présidente de l'Agence, en date du 23 février 2012.

**PRESENTS :**

Le Conseil régional du Centre :

Madame Carole CANETTE ; Madame Saadika HARCHI ; Madame Christine FAUQUET

L'Etat :

Monsieur Luc NOBLET ; Madame Hélène SABART, représentant Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire ; Monsieur Jean-Claude VAN DAM

Le Maire de Château-Renault :

Monsieur Michel COSNIER

Les personnalités qualifiées :

Monsieur Gérard BERT ; Madame Anne-Françoise BLOT ; Monsieur Claude CADET ; Monsieur Stéphane DORE ; Monsieur Patrick LAMASSOURE ; Monsieur Gilbert LE TRAON ; Madame Catherine MARTIN-ZAY ; Monsieur Alexandre TINSEAU

Les représentants du personnel :

Monsieur Dominique BASTIEN ; Madame Fanny BARROT

**ONT DONNE LEUR POUVOIR :**

Monsieur Jean-Pierre BOUGUIER ; Madame Julie GUILLAUMOT ; Madame Josette PHILIPPE

**ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :**

Madame Chantal BAUDE, assistante de Monsieur Jean-Pierre BOUGUIER, conseiller livre à la DRAC Centre ; Madame Annaïck LE RU, directrice administrative et financière de Ciclic ; Monsieur Olivier MENEUX, directeur de Ciclic ; Monsieur Yves LAUVERGEAT, représentant du CESR ; Monsieur Yohann NIVOLLET, chargé de mission livre et cinéma à la direction de la culture de la Région Centre ; Monsieur Emmanuel PORCHER, directeur général délégué Culture et Sports à la Région Centre

Le quorum étant atteint, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

- Présents : 17

- Votants : 17 (dont trois pouvoirs)

**Approbation du procès verbal du conseil d'administration du 2 février 2012**

Délibération n°13-2012

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment L 1431-1 et suivants ainsi que R.1431-1 et suivants ;

**Vu** la loi N°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle ;

**Vu** l'arrêté du Préfet d'Indre-et-Loire du 17 août 2005 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le cinéma et l'audiovisuel » ;

**Vu** l'arrêté du Préfet d'Indre-et-Loire du 21 décembre 2011 portant modification des statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le cinéma et l'audiovisuel »

**Vu** les statuts de l'agence régionale du Centre pour le livre, l'image et la culture numérique.

### **Délibère**

Considérant qu'il est nécessaire que les membres du conseil d'administration approuvent les documents administratifs relatifs à leurs délibérations.

### **Décide à l'unanimité des membres présents ou représentés**

- d'approuver le procès verbal du conseil d'administration du 2 février 2012.

*Votants : 17*

**Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits**

**Pour expédition conforme,  
Le Directeur de l'agence régionale du Centre pour le cinéma et l'audiovisuel**

